



Clairement investi

**Avis d'expert de Philippe
Lauzeral, Directeur Général
Délégué de Stellium**

06 octobre 2020

« Dans le contexte actuel, investir dans les FIP et les FCPI représente un véritable acte citoyen ! »

Investir dans le capital investissement s'apparente, en pleine crise sanitaire et économique, à un engagement sociétal. Il s'agit de soutenir l'économie et, par là même, la création d'emplois. Les Pouvoirs Publics ont, cet été, envoyé un signal fort en faveur de l'investissement dans les PME & ETI en portant le taux d'économie d'impôt des FIP et FCPI de 18 % à 25 %.

Les épargnants qui souhaitent accompagner cette économie non cotée doivent toutefois adopter une stratégie visant à abaisser au maximum les risques inhérents à ce type de placement et appliquer les bonnes pratiques.



« Certes, il ne faut pas se le cacher : le capital investissement - via des Fonds d'investissement de proximité (FIP) et des Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) - comporte une part de risque et ce placement doit représenter une petite partie du patrimoine dans le cadre d'une diversification globale. Mais chacun le sait bien : 0 risque rapporte quasiment 0 intérêt ! Les faibles rendements des livrets réglementés ou des fonds en euros en témoignent... Ils ne couvrent pas l'inflation.

Les FIP et FCPI peuvent satisfaire les épargnants qui visent de meilleurs rendements. Pour réduire les risques, il faut, toutefois, suivre un cap : la diversification à tous les niveaux.

Un maître mot : diversification !

Investir dans le capital investissement c'est comme se constituer une cave à vin !

Il convient de sélectionner plusieurs châteaux (sociétés de gestion) et millésimes (fonds et années).

- **Via un choix varié de FIP et FCPI...**

La diversification sur ce type de placement risqué est, en effet, cruciale. Diversifier les sociétés de gestion auprès desquelles on investit permet d'accéder à différentes stratégies d'investissement.

De la même façon, répartir son investissement sur plusieurs fonds, et idéalement sur plusieurs FIP et FCPI, permet d'investir de multiples sociétés situées dans des secteurs d'activité variés.

Ainsi en panachant sociétés de gestion et fonds, on réussit à avoir une réelle source de diversification, limitant ainsi le risque.

4 questions sont à se poser pour sélectionner les fonds :

1. Qui est l'équipe de gestion ? Est-elle expérimentée et experte des secteurs ciblés pour ses investissements ?
2. S'implique-t-elle dans la vie des PME sélectionnées ? Le management ne doit pas être un investisseur passif ; il doit s'investir. L'implication d'une société de gestion experte peut faire la différence.

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - Tel. 01 41 05 02 02 Port. 06 09 05 48 63

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

3. Est-ce que les fonds déjà liquidés ont délivré de la performance et plus globalement les PME choisies dans les fonds déjà existants ont-elles réussi ? Les reventes passées ont-elles fait ressortir des plus-values attractives ? Ou mieux encore, y a-t-il, par exemple, beaucoup d'introductions en bourse, révélatrices de succès ?
4. Quelle est la stratégie de gestion ? Quels marchés (cotée ou non coté), quels types d'actifs (actions, obligations ?), quels secteurs sont privilégiés, quelles zones géographiques ?

- **... et via des versements réguliers**

Comme dans toute cave à vin, on ne peut préjuger à l'avance de la qualité du vin et de son vieillissement. Aussi, il convient d'investir chaque année. Ainsi certaines années seront excellentes, d'autres le seront moins. En d'autres termes, certains fonds généreront de la plus-value, d'autres non. En investissant chaque année, on optimise les probabilités d'avoir de bonnes années qui compenseront les moins bonnes.

Intéressant : la durée de vie des FIP et FCPI étant relativement courte (entre 6 et 8 ans), au bout de quelques années, nul besoin d'investir une trésorerie nouvelle ; il suffit de réinvestir les liquidités récupérées à la liquidation des anciens fonds

Un acte citoyen !

Une chose est sûre : si l'avantage fiscal était auparavant le premier attrait de ces produits, il semble qu'aujourd'hui, un nombre croissant d'épargnants sont motivés par l'objectif qui a présidé à la naissance de ces outils financiers : le soutien aux PME. Un intérêt grandissant pour le sous-jacent est, ainsi, constaté par les gérants. À chaque succès d'une entreprise, les investisseurs sont fiers d'avoir participé personnellement à son envol !

La période économique délicate que nous vivons accentue ces désirs de participer au soutien de l'économie. »

Rappel du fonctionnement des FIP et des FCPI

Le capital investissement a pour objet de permettre à des petites et moyennes entreprises (PME) et qui, bien souvent, n'ont pas accès aux marchés financiers, de se développer non pas en recourant à l'endettement, mais en levant des fonds auprès d'épargnants désireux de diversifier leur patrimoine.

Les FCPI sont obligés d'investir un minimum de 70 % dans des PME et PMI européennes présentant un caractère innovant. Les FIP, eux, doivent investir un minimum de 70 % de leurs fonds dans des PME régionales non cotées limitées à 1 ou 3 régions limitrophes.

La partie libre des fonds (30 %) peut être investie librement, en PME, en titres vifs (actions, obligations) ou en OPCVM (SICAV, FCP).

Ces solutions d'investissement, risquées du fait de la taille des sociétés dans lesquelles elles investissent, bénéficient d'un avantage fiscal important. En 2020, celui-ci consiste en la possibilité de réduire son impôt de 25 % du coût de l'investissement dans les PME éligibles (déduction faite des frais de souscription).

Intéressant également : investir dans des FIP et des FCPI permet une sortie en plus-value défiscalisée à la liquidation.

À propos de Stellium

Spécialisée depuis 1992 dans l'investissement immobilier locatif et dans les solutions patrimoniales, Stellium, au travers de ses trois entités Stellium Placement, Stellium Immobilier et Stellium Financement, distribue son offre via son réseau exclusif de 1300 consultants indépendants Prodémial.

En 2019 Stellium a assuré la commercialisation de **1100 logements actés sur tout le territoire** et a collecté **280 millions d'euros en placement financier** pour un encours total d'**1 milliard d'€**.

Stellium Placement sélectionne en toute indépendance une offre globale de solutions innovantes en architecture ouverte.

- **Solutions d'épargne financière** : une offre haut de gamme totalement digitalisée en assurance-vie ultra accessible des 50 €, une offre retraite (PER & Madelin), une offre en épargne salariale (PEI, PERCOI) sont à disposition pour répondre à tous les objectifs patrimoniaux d'une clientèle de particuliers et d'entreprises. Une offre négociée auprès de signatures référentes sur le marché (Apicil, VIE Plus et Oddo BHF, Primonial) et plus de 50 sociétés de gestion en valeurs mobilières.

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - Tel. 01 41 05 02 02 Port. 06 09 05 48 63

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

- **Solutions d'épargne immobilière** : les SCPI les plus compétitives du marché auprès de 7 sociétés de gestions sont sélectionnées, donnant accès à l'ensemble des segments de l'immobilier tertiaire (bureaux, commerces, entrepôts...) en France comme à l'étranger.
- **Solutions fiscales** : tous les dispositifs en placement permettant aux investisseurs d'optimiser leur fiscalité : SCPI fiscales, Girardin industriel ou FIP FCPI
- **Solutions de diversification** : supports d'investissement non cotés dans l'immobilier ou en capital investissement

Stellium Immobilier s'est diversifié, au fil du temps, pour devenir l'une des premières plateformes indépendantes de distribution de solutions immobilières en France. En 25 ans, Stellium a commercialisé 38.000 logements sur tout le territoire, aux côtés de plus de 100 partenaires promoteurs nationaux et régionaux. La gamme proposée est vaste : Pinel, Pinel outre-mer, Malraux, Monuments Historiques, résidences avec services, nue-propriété...

Stellium Financement créé en février 2019, apporte aux consultants Prodémial des solutions de financement en immobilier locatif ou résidentiel mais aussi en SCPI et en restructuration de prêts négociées auprès de partenaires bancaires sur tout le territoire.

À propos de Prodémial Business School :

Créée en 2012, Prodémial Business School forme tous les consultants Prodémial exclusifs des sociétés Stellium dans le double but :

- De leur permettre d'acquérir les capacités professionnelles indispensables à l'obtention des habilitations réglementaires (liées à la loi ALUR, aux contraintes exigées par l'AMF, l'ORIAS) ;
- Mais aussi de porter leurs compétences au plus haut niveau.

Certifiée ISO 9001, Prodémial Business School a délivré plus de 1.200 habilitations professionnelles en 2019. Les consultants sont particulièrement formés à 3 secteurs d'investissement : l'immobilier locatif, le financement, l'assurance-vie et les placements financiers.

A noter que Prodémial Business School a l'ambition, dès 2021, d'être l'une des premières écoles du secteur à obtenir la certification unique, Qualiopi, qui régira toutes les offres de formation. Cette certification démontrera encore un peu plus **l'engagement de délivrer une formation certifiante de la plus haute qualité, faisant des consultants Prodémial des experts rigoureux et responsables dans tous les métiers de la gestion de patrimoine.**

11 avenue Parmentier – CS 70 117 – 31201 Toulouse Cedex 2 – Tél. 05 67 73 30 00

Stellium Immobilier SAS – Société au capital social de 150 000 euros – RCS Toulouse 384 850 095 – Carte Professionnelle N°CPI 3101 2015 000 001 813 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse – Transaction sur immeubles et fonds de commerce – sans détention de fonds.

Stellium Courtage SAS – Société de courtage d'assurance au capital social de 350 000 euros – RCS Toulouse 421 956 509 – N°ORIAS : 07 008 919 (www.orias.fr) – Responsabilité civile professionnelle conformes au code des assurances – Activité exercée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – 4 place de Budapest, 75 009 Paris, <https://acpr.banque-france.fr/>)

Stellium Invest SAS – Société au capital social de 950 000 euros – RCS Toulouse 538 449 612 – Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – 4 place de Budapest, 75 009 Paris, <https://acpr.banque-france.fr/>) – sous le n°10983 N

Stellium Financement SAS – Société au capital social de 100 000 euros – RCS Toulouse 842 612 707 – N°ORIAS : 18 006 415 (www.orias.fr) – Courtier en opération de banque et en services de paiement – Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – 4 place de Budapest, 75 009 Paris, <https://acpr.banque-france.fr/>)

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - Tel. 01 41 05 02 02 Port. 06 09 05 48 63

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>